

**PROCESSUS D'ARRÊTÉ DES COMPTES EN ASSURANCE NON-VIE**

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA221	1 jour - 7 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	926,00 €

**LIEUX ET DATES :****PARIS**

- Du 08/10/2025 au 08/10/2025

**OBJECTIFS**

- Présenter un planning d'arrêté des comptes.
- Procéder à la comptabilisation des provisions et des prestations en vie et non vie.

**Information complémentaire :**

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations**  
**ici >>**

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**La présentation du formateur et les échanges avec les participants permettent d'organiser les processus d'arrêté des comptes.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de la comptabilité d'assurance, formateur expert de l'Ifpass.**

## PROGRAMME

- A. Introduction au processus d'arrêté des comptes
- B. Présentation d'un planning d'arrêté des comptes (Norme sociale)
  - 1. Identification des dates structurantes (les prérequis)
    - a) date de transmission d'une liasse de consolidation
    - b) date du Comité d'audit
    - c) date d'envoi des documents pour le Conseil d'Administration
    - d) date du Conseil d'Administration arrêtant les comptes
    - e) date d'arrêté fiscal
  - 2. Identification des processus
  - 3. Construction du planning
- C. Présentation du processus de détermination des opérations d'arrêté
  - 1. Validation des flux techniques
  - 2. Rapprochements de banques
  - 3. Financier
  - 4. Frais généraux
  - 5. Construction des différentes provisions
  - 6. Finalisation du résultat
    - a) revue des principaux retraitements d'IS
    - b) revue du calcul de la participation aux bénéfices ou aux excédents
    - c) ventilation des produits financiers
- D. Principales écritures d'arrêté des comptes
  - 1. Ventilation des frais généraux
  - 2. Provisions techniques
  - 3. PREC (Provisions pour risques en cours) et PE (provision d'égalisation)
  - 4. Participation au bénéfice et l'IS (impôt sur les sociétés)
  - 5. Produits financiers alloués (PFA)
- E. Passer des comptes sociaux aux états nationaux spécifiques
  - 1. Bilan et Compte de Résultat
  - 2. Autres états comptables
- F. Passer des comptes sociaux aux états réglementaires S2

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Comptables d'assurances

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

**AE002 - AE012**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

926,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 23/02/2025 à 07:23